



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

### **TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES : LANCEMENT DU BAROMÈTRE COLLECTIVITÉS & NUMÉRIQUE POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DES TERRITOIRES DANS LEURS TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN VUE DE L'ACCÉLÉRER**

Paris, le 22 novembre 2023

Dans la dynamique du salon des maires et des collectivités locales qui rassemble cette semaine tous les acteurs des territoires, le programme Transformation numérique des territoires (TNT) de la direction interministérielle du numérique (DINUM), intervenant sous l'égide du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, et le réseau Déclic, fédérateur national des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN), annoncent le lancement du baromètre Collectivités & numérique.

Le niveau de transformation numérique des collectivités territoriales est aujourd'hui encore trop partiellement documenté : il existe peu de données solides, partagées et exhaustives sur le développement des services numériques au sein des collectivités. Pourtant, ces données sont indispensables à un pilotage, et à un accompagnement efficace de la transformation numérique des territoires. Face à ce constat et pour répondre aux besoins des collectivités territoriales de documenter et mesurer leur niveau de transformation numérique, la DINUM et Déclic ont coconstruit le baromètre Collectivités & numérique.

**Il vise à établir un état des lieux précis des usages numériques au sein des collectivités, à assurer un meilleur pilotage de la transformation numérique et à mesurer l'impact des actions conjointes de l'État et des acteurs territoriaux.**

Pour atteindre ces objectifs, le baromètre s'appuie sur le croisement des données issues de neuf questionnaires thématiques adressés aux collectivités à raison de trois questionnaires par trimestre, et de données existantes au sein des administrations centrales et opérateurs de l'État (Ministères, Agences, etc.). Cette démarche vise non seulement à fournir une vision globale et détaillée des avancées numériques dans les territoires, mais aussi à devenir un outil d'aide à la décision pour chaque acteur impliqué dans ce processus de transformation.

- 1) Inclusion numérique
- 2) Cybersécurité
- 3) Communication avec les administrés
- 4) Infrastructures numériques du territoire
- 5) Outils numériques en interne
- 6) Service public local de la donnée
- 7) Mise en œuvre des démarches de dématérialisation
- 8) Services en ligne disponibles pour les habitants et usagers
- 9) Stratégie numérique

La démarche bénéficie également du soutien d'associations représentantes de collectivités territoriales qui ont souhaité s'associer à la diffusion et la valorisation de cet outil partagé entre Etat et collectivités

**Contacts presse de la direction interministérielle du numérique (DINUM) :**

Floriane BEAUDRON : [floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr](mailto:floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr) | 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19

**Contacts presse de Déclic :**

Valériane DEBAIN : [contact@asso-declic.fr](mailto:contact@asso-declic.fr)



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

· DÉCLIC.

territoriales.

En savoir plus et consulter les questionnaires : <https://barometre-numerique-collectivites.fr/>

Une intervention au salon des maires et des collectivités locales est prévue le 23/11/23 à 14h sur le stand de la DINUM, n°A40.

**Prochaine étape : les résultats feront l'objet d'une synthèse annuelle en décembre 2024 et d'un outil en ligne permettant de visualiser et comparer les données récoltées par territoire et par thématique.**

Le baromètre Collectivités & numérique est le résultat d'un groupe projet co-piloté par la DINUM et Déclic dans le cadre du programme TNT, associant l'ensemble des associations représentatives des collectivités. Lancé en janvier 2023, suite au comité d'orientation politique (CoPol) réunissant le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et les associations représentatives des collectivités territoriales, ce groupe projet visait à consolider dans un outil de suivi et de pilotage, partagé entre l'État et collectivités territoriales, des indicateurs de déploiement des différents chantiers de la transformation numérique. A l'instar de l'ensemble des groupes projets du programme TNT, ses travaux ont associé des agents d'administrations centrales et de collectivités territoriales afin d'aboutir, dans une démarche de co-construction, au baromètre Collectivités & numérique, porté conjointement par l'ensemble des parties prenantes.

**A propos de la DINUM et de son programme TNT :**

Service de la Première ministre, placé sous l'autorité du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, la direction interministérielle du numérique (DINUM) a été créée par le décret du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État et à la direction interministérielle du numérique. Elle a pour mission d'élaborer la stratégie numérique de l'État et de piloter sa mise en œuvre. Sa mission est d'accompagner et de faire réussir les projets numériques de l'État, au service des priorités gouvernementales et dans un souci d'une amélioration de l'efficacité de l'action publique tirant le meilleur parti des opportunités du numérique.

**Le programme Transformation numérique des territoires (TNT)** est le programme de coopération État – collectivités en matière d'administration numérique dédié à accélérer la transformation numérique de l'action publique dans tous les territoires. Présidé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques qui associe le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la direction interministérielle du numérique assure la direction opérationnelle du Programme TNT, en concertation avec les principales associations représentatives de collectivités territoriales, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

**A propos de Déclic :**

Déclic est la fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN). Pour conseiller et agir auprès des collectivités, les agents dédiés à l'activité numérique agissant au sein de leur département décident de fonder en 2005 un réseau pour partager ensemble leurs connaissances. Le but du réseau Déclic est dévoué à l'intérêt général des collectivités et consiste à mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire, par une mise en commun d'outils et de moyens. Il poursuit l'objectif d'équilibrer les relations entre les collectivités locales et leurs interlocuteurs, qui interagissent dans un pôle d'intérêt général devenu abondant, en renforçant la mutualisation de leurs ressources.

**Contacts presse de la direction interministérielle du numérique (DINUM) :**

Floriane BEAUDRON : [floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr](mailto:floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr) | 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19

**Contacts presse de Déclic :**

Valériane DEBAIN : [contact@asso-declic.fr](mailto:contact@asso-declic.fr)